

Questions orales

LA DIFFUSION DE LA CONFÉRENCE AU SOMMET

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, pour revenir à la couverture journalistique du sommet de juillet prochain, le ministre sait que seule la société Radio-Canada compte suffisamment de techniciens pour assumer la retransmission des événements. Cependant, le ministre devrait savoir qu'à titre de diffuseur attitré, Radio-Canada a un plan d'urgence qui prévoit le recours aux techniciens du réseau CTV. Or, le contrat des employés de CTV leur interdit de servir de briseurs de grève. De plus, les membres d'autres syndicats de la radio-diffusion des États-Unis, de Grande-Bretagne et d'Europe appuieront la grève des employés de Radio-Canada au cours du sommet.

Étant donné que le propre conciliateur du ministère du Travail a déjà appuyé la position du NABET sur les questions de partage de juridiction et a fait sienne cette position, le ministre aura-t-il recours à tous les moyens raisonnables pour obtenir un règlement juste et raisonnable au cours des prochaines semaines?

Des voix: Bravo!

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, le rôle de la société Radio-Canada est évidemment de négocier avec le syndicat, et le président de la société cherche naturellement à obtenir un règlement juste et raisonnable pour toutes les parties en cause. Il est bien évident que tous les députés et tous les Canadiens aimeraient que la grève prenne fin le plus tôt possible. Des questions importantes sont en jeu. Il faut espérer que les négociations en cours—j'espère qu'elles se poursuivront à un rythme accéléré—permettront d'aboutir à un règlement avant l'ouverture de la conférence.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AVENIR DU PROJET D'AÉROPORT À PICKERING

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. J'espère qu'il me donnera une réponse plus complète qu'à mes collègues ce matin.

Des voix: Oh, oh!

M. Fennell: Madame le Président, j'ai dans ma circonscription l'un des plus grands désastres causés par la politique du gouvernement fédéral au cours de la présente décennie.

Des voix: Le désastre, c'est vous!

M. Fennell: Non! Le gouvernement nous a laissé sur les bras un désastre de 18,000 acres.

Des voix: Bravo!

M. Fennell: Le problème préoccupe au plus haut point mes commettants. Ma circonscription aurait fort bien pu inspirer à T. S. Eliot son œuvre intitulée «La Terre désolée». Le prédécesseur du ministre avait réussi en quatre mois à présenter un projet pour ce terrain. Il s'agit de l'aéroport de Pickering, projet sur l'opportunité duquel nous avons encore nos doutes. L'actuel ministre est en poste depuis 16 mois et il n'a toujours rien fait pour corriger la situation. Aurait-il l'obligeance de

faire part à la Chambre de ce qu'il compte faire à long terme à propos de l'aéroport de Pickering dont la conception s'est révélée un échec?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, ce sera chose faite au début de la semaine prochaine.

● (1130)

LA LOCATION DES TERRES EXPROPRIÉES

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, nous avons entendu la même chose vers la mi-mai. Je voudrais poser une brève question supplémentaire et faire en même temps une petite suggestion. Le ministre songera-t-il à donner ces terres à bail à long terme, à encourager les jeunes agriculteurs—à s'occuper au moins de cette partie de la collectivité agricole—et à leur permettre de louer ces terres de manière à supprimer les inquiétudes de mes commettants?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, c'est précisément l'objectif du programme que je vais annoncer la semaine prochaine. J'ignore si je peux calmer tous les électeurs du député parce qu'ils peuvent avoir d'autres raisons d'être inquiets. Pour ce qui est de la durée des baux, cependant, leurs craintes seront apaisées la semaine prochaine.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LES ÉMEUTES SURVENUES DANS LES INSTITUTIONS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ PERMANENT

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. En réponse à la question que je lui avais posée à la Chambre le 8 juin, le ministre a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de saisir le comité permanent de la justice et des questions juridiques de l'affaire des émeutes survenues récemment dans les prisons de la Colombie-Britannique et qui ont frappé jusqu'ici trois établissements. Le même jour, à l'extérieur de la Chambre, le ministre aurait apparemment déclaré aux représentants des media qu'il songeait à en saisir le comité. Je voudrais que le ministre nous dise s'il chargera le comité d'essayer de découvrir les racines du problème qui trouble ces établissements pénitentiaires?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je ne songe pas à renvoyer la question au comité de la justice. On ne m'a pas encore fait tenir le rapport des enquêtes spéciales en cours sur ces trois émeutes. Une fois que j'aurai les rapports, je crois que le Service correctionnel du Canada pourra prendre les mesures nécessaires dans le cadre du mandat qu'il possède déjà. Si cependant les rapports révèlent des problèmes de caractère politique auxquels le comité de la justice pourrait s'intéresser, il serait possible qu'on l'en saisisse. Mais je crois vraiment que les mesures recommandées par les enquêtes spéciales ne débordront pas le mandat actuel du Service correctionnel du Canada.